

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 41

Mercredi 8 novembre 2023

- Budget 2024 de la commune mixte
- Règlement sur les déchets
- Plan d'aménagement local: Plan des zones d'affectation et de construction, Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PZP), Plans des zones de dangers A et B, Règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC)

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 8 novembre 2023

Le Conseil communal

6. Discuter et approuver le budget 2024 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
7. Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents budgets seront déposés publiquement au secrétariat communal et pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 26 octobre 2023

Le Conseil communal

Ordonnance tarifaire relative à la taxe de séjour

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le Conseil communal, dans sa séance du 3 novembre 2023, a adopté la nouvelle ordonnance tarifaire relative à la taxe de séjour. Cette ordonnance entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfetrue 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 8 novembre 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Monsieur Heinz Allemann-Voutat, Route de Chaluet 36, 2735 Court.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 2351, au lieu-dit: «Route de Chaluet 36», commune de Court.

Projet: transformations intérieures et extérieures du bâtiment pour la création d'un appartement dans l'ancien restaurant et installation d'une mini-step.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémînes

Assemblée bourgeoise de la Commune mixte de Crémînes

Jeu di 14 décembre 2023 à 20h, salle N° 2, halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Discuter et décider de l'adaptation de la surface mise en droit de superficie du Maljon en faveur de René et Anita Allemann.



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le jeudi 23 novembre 2023, sur la place du village. Deux bennes (ferraille et encombrants) seront à disposition de la population de 13h30 à 18h30.

Belprahon, le 8 novembre 2023

Le Conseil communal

Corvées 2023

Toutes les personnes ayant effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2^e semestre 2023 sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal jusqu'au 1^{er} décembre 2023 au plus tard.

Belprahon, le 8 novembre 2023

Le Conseil communal

Assemblée communale de la commune mixte de Belprahon

L'assemblée communale aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 à 19h30 à la Maison communale.

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver la révision de l'aménagement local
2. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val
3. Discuter et approuver le règlement sur les déchets
4. Discuter et approuver le budget 2024 de la commune mixte
5. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2023
6. Informations du Conseil communal
7. Divers et imprévus

Dès le 9 novembre 2023, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2024 du SSGV



Corcelles

Assemblée communale ordinaire mardi 12 décembre 2023 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver la révision du Plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le plan de zones de protection du paysage et de la nature, le plan des dangers naturels périmètre A et périmètre B, le règlement d'affectation du sol et de construction
2. Voter un crédit d'investissement de Fr. 25'000.- pour l'achat d'un logiciel informatique permettant la numérisation de documents et leur gestion informatique
3. Voter un crédit d'investissement de Fr. 41'000.- pour les travaux de réfection sur la place de l'école
4. Voter un crédit d'investissement de Fr. 30'500.- pour le projet de la zone 30km/h (étude, signalisation, marquage)
5. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val

- Prendre connaissance du projet de rénovation de la maison d'habitation de la Ritzengrund.
- Prendre connaissance du projet concernant l'avenir du triage forestier de Raimeux.
- Prendre connaissance de la nécessité de mise à jour du Règlement de jouissance des biens à destination bourgeoise.
- Divers et imprévus.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée bourgeoise.

Crémines, le 8 novembre 2023

Le Président de bourgeoisie

Grandval

Corvées communales 2023

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2023 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2023.

Grandval, le 25 octobre 2023

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée ordinaire

Samedi 9 décembre 2023 à 14 heures à la salle communale de Grandval.

ORDRE DU JOUR

- PV de la dernière assemblée du 15.5.2023 et des assemblées extraordinaires des 24.7.2023 et 23.10.2023
- Discuter et approuver le budget 2024
- Divers et imprévus

Grandval, le 6 novembre 2023

Conseil de bourgeoisie

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux du ruisseau Champ Combe à Grandval

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la municipalité de Grandval soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Grandval

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Grandval

Cours d'eau: Pâturage Champ Combe (10025)

Localité: Voir périmètre du projet amont et aval

Coordonnées: 2 598 991 / 1 237 066

Projet: Protection contre les crues 2023

Le ruisseau Champ Combe a débordé le 23 juin 2021 dû à l'obstruction de la canalisation souterraine du ruisseau. Le débordement a provoqué l'inondation de plusieurs bâtiments, l'érosion du chemin entre la mise en tuyau et la route cantonale et l'atterrissement de beaucoup de gravier sur la route cantonale. Le présent projet de

protection contre les crues vise à éviter des problèmes engendrés par ce type d'évènement.

Il est prévu d'aménager, dans le secteur amont, un peigne à débris flottants, une digue et un ouvrage d'entonnement avec grille. Le secteur aval prévoit l'aménagement d'une grille du chemin, la pose d'un tuyau de trop plein et le rehaussement du bord du chemin et du muret d'une remise.

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

- Atteintes aux prairies et pâturages secs (art. 6 et 7 de l'ordonnance sur les prairies sèches)

- Autorisation en matière de police des eaux selon l'art. 48 LAE et autorisation de couverture de cours d'eau selon l'art. 38 LEaux

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 11 LCPE)

- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

- Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Zones/objets protégés:

- Périmètre de protection de prairies et pâturages secs (art. 42 RAC)

- Zone riveraine protégée (art. 44 RAC)

- Voie historique d'importance régionale

- ISOS d'importance nationale

Délai de publication et de recours:

du mercredi 8 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023

Adresse de publication et de recours:

Administration communale Grandval

Piquetage:

le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 6 novembre 2023

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Loveresse

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 août 2023

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 août 2023 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 31 octobre 2023.

Loveresse, le 3 novembre 2023

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Westyn SA, Wattstrasse 3, 8050 Zürich

Auteur du projet: SEO Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1177, Rue Industrielle 70

Projet: Ouverture au rez-de-chaussée d'une baie vitrée en façade Nord et d'une porte en façade Ouest

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 1^{er} novembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Arrêté du conseil de ville N° 1154 du 30 octobre 2023

Arrêté du Conseil de Ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, CCP et la bibliothèque), période 2024-2027

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 46, lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif

arrête:

Article 1:

Le contrat de prestations passé entre la Municipalité de Moutier, le canton de Berne et les autres communes de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, d'une part, et la Bibliothèque municipale et régionale de Moutier, d'autre part, pour la période de subventionnement 2024-2027, est approuvé.

Article 2:

Ledit contrat prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Article 3:

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 30 octobre 2023

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: J. Berthold

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 30 octobre 2023. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures

d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 31 octobre 2023

Conseil municipal

Arrêté du conseil de ville No 1155 du 30 octobre 2023

Arrêté du Conseil de Ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, GCP et la bibliothèque), période 2024-2027

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 46, lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif

arrête:

Article 1:

Le contrat de prestations passé entre la Municipalité de Moutier, le canton de Berne et les autres communes de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, d'une part, et la Fondation du Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier, d'autre part, pour la période de subventionnement 2024-2027, est approuvé.

Article 2:

Ledit contrat prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Article 3:

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 30 octobre 2023

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: J. Berthold

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 30 octobre 2023. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 31 octobre 2023

Conseil municipal

Arrêté du conseil de ville N° 1156 du 30 octobre 2023

Arrêté du Conseil de Ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, GCP et la bibliothèque), période 2024-2027

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 46, lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif

arrête:

Article 1:

Le contrat de prestations passé entre la Municipalité de Moutier, le canton de Berne et les autres communes de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, d'une part, et l'Association Centre culturel de la Prévôté, d'autre part, pour la période de subventionnement 2024-2027, est approuvé.

Article 2:

Ledit contrat prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Article 3:

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 30 octobre 2023

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: J. Berthold

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 30 octobre 2023. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 31 octobre 2023

Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: Simon Stettler, Combe des Peux 45, 2716 Sornetan

Emplacement: Parcelle N° 134, Combe des Peux 45a et d, Sornetan

N° eBau: 2023-6426

Projet de construction: Couverture des 2 fosses à lisier à l'aide d'éléments préfabriqués en béton creux pour respecter les nouvelles restrictions fédérales et cantonales.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat communal

Assemblée communale lundi 11 décembre 2023 à 20 h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour:

1. Voter un crédit d'investissement de CHF 79'000.- pour la mise en place de luminaires LED.
2. Voter un crédit d'investissement de CHF 130'000.- pour l'achat d'un outil mécanisé pour la voirie.
3. Voter un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'étude de renaturation du ruisseau du Pichoux.
4. Budget 2024:
 - a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - b) adopter le budget 2024.
5. Arrondissement de sépulture de Sornetan: discuter et approuver
 - a) la modification du règlement;
 - b) l'abrogation du règlement concernant le financement spécial;
 - c) la modification du règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche.
6. Discuter et approuver la modification du règlement d'utilisation du fonds sur le subventionnement de l'achat de logement et la construction d'immeubles.
7. Informations sur la modification ou l'abrogation du règlement de jouissance des biens de la Bourgeoisie de Souboz du 26 mai 1914.
8. Prendre connaissance du rapport 2023 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers.

Dépôt public

Le budget sous chiffres 4) et les règlements sous chiffres 5) et 6) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'administration communale de Petit-Val. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur le internet de la commune.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 8 novembre 2023

Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine «Assemblée communale ordinaire», qui aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 à 20 heures à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation du budget 2024
3. Nomination d'une nouvelle vérificatrice des comptes
4. Divers et imprévus.

Rebévelier, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 10 et 17 août 2022 ****

Requérante: Fenster-Tec GmbH, Rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz- Sombeval.

Auteur du projet: Pollino GmbH, M. Safi, Hauptstrasse 103, 2554 Meinisberg.

Emplacement: parcelles N°s 2200, 250 et 251, au lieu-dit: «Grand-Rue», commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un immeuble de 15 appartements avec parking en ouvrage, création d'un accès pour les véhicules et d'un accès piétonnier, aménagement de places de stationnement couvertes (carport) et non couvertes, aménagement de deux places de jeux et réaménagement du terrain avec construction de divers murs de soutènement.

Modifications: adaptation de l'accès au bâtiment projeté, des places de stationnement, des places de jeux et des aménagements extérieurs pour garantir l'intervention des véhicules de secours.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée municipale

Lundi 11 décembre 2023 à 20h à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51

Ordre du jour

1. Voter un crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour la réfection du pont de la Birse au niveau de la Lingotière
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour partie Est de la rue de la Colline
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 490'000.- pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour partie Ouest de la rue de la Colline
4. Voter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 12'000.- pour la modification du plan de prévoyance actuel
5. Projet de fusion; informations relatives aux pourparlers en cours, ainsi que ratifier la création d'un groupe de travail intercommunal (GTI) et la nomination des représentants de la Municipalité de Reconvilier
6. Budget 2024; fixer la quotité et les taxes
7. Nommer l'organe de révision des comptes
8. Approuver les modifications du règlement scolaire
9. Approuver les modifications du règlement sur les émoluments
10. Divers et imprévus

Information – Les règlements cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat

municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

Remarque – Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2024. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours – Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 6 novembre 2023

Le Conseil municipal



Saicourt

Avis de construction

Requérante: Yolanda Jenzer, Bantigerstrasse 20, 3052 Zollikofen

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue: Bout de Bise 10, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 1007

Projet de construction: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée + élimination de la citerne

Zone: Mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat municipal

Informations communales

Péréquation financière

La commune a touché Fr. 613'598.- au titre de la péréquation alors qu'un montant de Fr. 559'730.- était prévu au budget.

Responsable technique

Le Conseil municipal adresse ses félicitations à M. Valentin Ruch suite à l'obtention de son brevet fédéral de concierge.

Fermeture du bureau municipal

Jusqu'à nouvel avis, le bureau municipal sera fermé le mercredi matin.

Le Fuet, le 8 novembre 2023

Conseil municipal



Sorvilier

Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet (Protection des données)

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Lors de sa séance du 23 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet (Protection des données).

Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sorvilier, le 8 novembre 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteurs du projet: Losinger Marazzi AG et Losinger-Marazzi.ch, Wankdorfallee 5, 3014 Berne.

Emplacement: parcelles N°s 28, 30, 31 et 722, au lieu-dit: «Rue H.-F. Sandoz 80», commune de Tavannes.

Projet: rénovation du bâtiment «Tavannes Machines» en bureaux, démolition, reconstruction et extension du 3^e étage, nouvelle centrale de chauffage avec copeaux, nouveaux aménagements extérieurs (places de stationnement), panneaux photovoltaïques sur toiture plate et aménagement de 9 garages. Démolition de garages (bâtiment N° 84a) positionnés sur les parcelles 30 et 31 ainsi que d'une grange (bâtiment N° 68a) positionnée sur les parcelles 28 et 30.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A3 «Cité Industrielle».

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti E.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fenêtres de l'Avent

Comme chaque année durant la période de l'Avent, la commission Vie locale invite la population à illuminer, à tour de rôle, maisons, commerces, entreprises, écoles ou services de l'administration.

Du 1^{er} au 23 décembre, les passants seront conviés à partager le vin chaud ou le thé, de 19h à 20h. Les personnes intéressées à participer à cette initiative voudront bien s'annoncer **jusqu'au 17 novembre** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 20 octobre 2023

La commission Vie locale

Mise au concours: Apprenti(e) ASE – Ecole à journée continue

L'école à journée continue de Tavannes met au concours **une place d'apprenti(e) ASE** pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2024 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Si vous êtes dynamique, créatif(ve) et appréciant travailler en équipe, que vous êtes autonome, responsable et ponctuel alors nous serons heureux

de recevoir votre dossier de candidature jusqu'au 10 novembre 2023. Merci d'adresser votre dossier complet à EJC Tavannes, Sandra Besson, Rue des sources 2, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 24 octobre 2023

Le secrétariat municipal

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 90'298.45 pour le financement du remplacement du chauffage de l'Hôtel de Ville qui ne respecte plus les normes en vigueur. Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation. Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté. Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.- et ne dépassant pas CHF 200'000.-. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal. Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du secrétariat municipal.

Tavannes, le 8 novembre 2023

Conseil municipal, Tavannes



Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage: Röthlisberger Marc, Rue Aimé-Charpilloz 36, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 152, Rue Aimé-Charpilloz 36, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure au nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 8 novembre 2023 au 8 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Chemin des Vaches – Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune de Valbirse

décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, trafic agricole autorisé.

Sur le Chemin des Vaches, depuis l'intersection avec la rue des Mélèzes, dans le sens de circulation Nord-Sud

Motif de la mesure: Limitation du trafic induit par le téléski aux abords de la ferme Weibel

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Bévillard, le 1^{er} novembre 2023

Conseil communal de Valbirse

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 8 décembre 2023 à 20h 15 à la salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2024
3. Fixer et adopter les traitements pour 2024
4. Nomination d'une fiduciaire
5. Divers

Bévillard, le 2.11.2023

Le Conseil de bourgeoisie

Conseil général 20 novembre 2023

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 20 novembre 2023, à 19h, à la Salle communale à Malleray.

Ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2024:
 - a) Présidence
 - b) Première vice-présidence
 - c) Deuxième vice-présidence
 - d) Deux scrutateurs
5. Approbation d'un crédit de CHF 634'300.- pour le remplacement des fenêtres au Collège de Malleray
6. Budget 2024
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2024
7. Modification du règlement communal sur les sapeurs-pompiers Moron
8. Prendre connaissance du rapport de la Commission d'accompagnement Chemenay 11 concernant le décompte final
9. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
10. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse

11. Dissolution de la Commission Bien Vivre à Valbirse

12. Informations de la Commission scolaire

13. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

14. Informations du Conseil communal

15. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

16. Questions orales

Bévillard, le 3 novembre 2023

Bureau du Conseil général

Validation de l'élection complémentaire au Conseil communal

Lors de l'élection communale du 22 octobre 2023, Cédric Berberat a récolté 549 voix et Julie Bouchat 491. Lors de sa séance du 2 novembre 2023 et conformément aux articles 17 et 21 du règlement sur les élections et votations, le Conseil communal a validé ces résultats et, par conséquent, l'élection de Cédric Berberat. Ce dernier intégrera le Conseil communal le 1^{er} janvier 2024.

Bévillard, le 6 novembre 2023

Conseil communal de Valbirse

Infos communales

Vice-mairie 2024

Lors de sa séance du 2 novembre, le Conseil communal a nommé Josian Furer en qualité de vice-maire 2024.

Un changement au Conseil général

Laurent Blanchard, conseiller général UDC et sympathisants, a donné sa démission pour le 31 décembre 2023. C'est Jâmes Nicolet, premier des viennent-ensuite sur la liste UDC et sympathisants des élections de septembre 2022, qui lui succédera.

Les Autorités communales remercient M. Blanchard pour son engagement au sein du législatif et félicitent M. Nicolet en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de son mandat.

Police mobile présente le mercredi 6 décembre

Le poste de police mobile du mois de décembre sera présent sur la place à Bévillard en face de l'administration le mercredi 6 décembre, de 15h à 17h, en lieu et place du jeudi 7 décembre.

Bois de feu

La commune de Valbirse ne vend plus de bois de feu comme par le passé. Les personnes intéressées à en acheter peuvent notamment prendre contact avec les personnes ou entités suivantes: Bourgeoisie de Bévillard; Bourgeoisie de Malleray; Bigler Willy, Bévillard; Heimann Sylvia, Bévillard; Rossé Pascal, Court.

Résultats des analyses de l'eau

Le service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 25 octobre dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française f°	Teneur en Nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	Irréprochable	27.7 Eau «mi-dure»	5.4 (tolérance 40)
Bévillard	Irréprochable	14.6 Eau «mi-dure»	4.7 (tolérance 40)
Malleray, Réseau supérieur	Irréprochable	20.4 Eau «mi-dure»	11.2 (tolérance 40)
Pontenet	Irréprochable	19.6 Eau «mi-dure»	7.0 (tolérance 40)

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des services techniques ou sur le site internet de la commune.

Bévilard, le 6 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Assemblée ordinaire des délégués

SECOR

Mardi 12 décembre 2023 à 20h à la STEP de Court

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Jetons de présence et indemnités 2024
3. Budget 2024, fixation des contributions des communes
4. Rapport du président
5. Divers

Court, le 5 novembre 2023

Commission SECOR

Paroisse catholique romaine de Malleray

Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu à la salle de paroisse le Lundi 11 décembre 2023 à 20h 15

- Ordre du jour
1. Accueil et méditation.
 2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 12.6.2023.
 3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée de paroisse extraordinaire du 4.9.2023.
 4. Présentation et approbation du budget 2024 et de la quotité d'impôt.
 5. Election d'un président de paroisse.
 6. Information sur la vie de la paroisse.
 7. Information sur l'avenir de l'unité pastorale TRAMATA.
 8. Divers et imprévus.

Malleray, le 4 novembre 2023

Le Conseil de paroisse

SEME – Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

Mardi 28 novembre 2023 à 20h

Salle de la Paroisse à Grandval

Ordre du jour:

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un/e scrutateur/trice
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023
3. Communications
4. Acceptation du budget 2024
5. Planification financière 2023-2028
6. Divers et imprévu

Roches, le 2 novembre 2023

Le Président, Francis Freudiger

Invitation à l'Assemblée des délégués (-es)

du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 11.12.2023

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17h

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 12.6.2023
3. Informations générales
4. Budgets 2024
 - a) Présentation du budget du Foyer de jour
 - b) Présentation du budget du home La Colline
 - c) Approbation des budgets
5. Modification du Règlement du Collaborateur par l'ajout d'un article
6. Adaptation des indemnités du Comité de direction
7. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La Vice-présidente du Comité de direction

Joëlle Braun Monnerat

Le Directeur

Olivier Schnoebelen

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Le dimanche 10 décembre 2023, à 11h 15 à la Maison de paroisse à Grandval

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et méditation
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Nomination d'un délégué-e au Synode d'Arondissement Jurassien
4. Discuter et approuver le budget 2024 avec la quotité 0.25
5. Rapport d'activités de la pasteure
6. Information sur la vie paroissiale/régionale
7. Divers

Grandval, le 2 novembre 2023

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Le budget 2024 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 13 novembre 2023.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 10 décembre 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 15 décembre 2023 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 2 novembre 2023

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Mardi 12 décembre 2023 au Foyer à 20h 15

Ordre du jour

1. Accueil et Méditation
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Prendre connaissance des décomptes finaux des crédits d'engagements:
 - de l'assainissement du beffroi
4. Discussion et approbation du budget 2024 et de la quotité d'impôt
5. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
6. Avenir de la paroisse de Moutier
 - Consultation sur le projet de la convention transfrontalière
7. Information Par8
8. Informations du Conseil de paroisse et Vie paroissiale
9. Rapport d'activités des pasteurs
10. Divers

Moutier, le 2 novembre 2023

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

La projet convention transfrontalière, le budget 2024 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse ainsi que les documents en lien avec l'ordre du jour dès le 10 novembre 2023.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 12 décembre 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 15 décembre 2023 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 2 novembre 2023

Le Conseil de paroisse

Cette publication remplace celle du mercredi 1^{er} novembre 2023, le numéro 40

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués du syndicat d'alimentation en eau du Raimeux aura lieu le mercredi 6 décembre 2023 à 19h, halle de gymnastique, salle N° 2, Crémines

Ordre du jour

1. Accueil et liste des présences
2. PV de la séance du 08 juin 2023
3. Budget 2024
4. Election du président
5. Réfection chemin d'accès à la station de pompage
6. Situation du SER
7. Divers

Pour le syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Son conseil d'administration

Crémines, le 2 novembre 2023

Cavallin Roberto

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

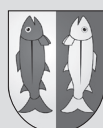
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h